

# ÉLECTIONS 2024 MEMORANDUM

Nous sommes confrontés à des défis sociétaux majeurs : les inégalités croissantes, le dérèglement climatique, les atteintes à nos libertés démocratiques et principes fondamentaux. Des défis qui requièrent une réponse sociale et solidaire tant au niveau national qu'international.

Par conséquent, pour la FGTB, il ne peut être question d'une participation de l'extrême droite au pouvoir. Le cordon sanitaire est absolument indispensable.

Une nouvelle réforme de l'État n'est pas la priorité des citoyens et citoyennes. Elle affecterait inévitablement les mécanismes de solidarité fédérale tels que la sécurité sociale, le droit du travail, la concertation sur les salaires et les conditions de travail. En conséquence, la FGTB s'y oppose. Contrairement au fédéralisme de concurrence que nous connaissons aujourd'hui, il convient

d'œuvrer à un fédéralisme basé sur la coopération et la solidarité. Le dialogue doit être un fil conducteur dans la prise de décisions. Le respect et le renforcement de la concertation sociale sont donc essentiels.

Avec ce mémorandum en dix points, la FGTB présente ses priorités aux partis politiques et au futur gouvernement fédéral. Pour que ces priorités aient une chance de se traduire dans les faits, il est essentiel que la gauche fasse le poids lors du scrutin fédéral.

**Thierry Bodson**  
Président



**Miranda Ulens**  
Secrétaire Générale



1

SALAIRES

La liberté de négociation des salaires doit être rétablie. **Une réforme fondamentale de la loi de modération salariale de 1996 s'impose** afin que les partenaires sociaux, au niveau interprofessionnel, puissent fixer une marge indicative pour les négociations salariales aux niveaux du secteur et de l'entreprise. Le calcul de cette marge indicative doit être corrigé pour correspondre à la réalité. Cette marge s'ajoute à l'indexation automatique et aux augmentations barémiques qui doivent être garanties quoi qu'il en soit.

- L'application de l'indexation automatique des salaires, des traitements et des allocations doit être garantie ;
- Le salaire minimum doit être relevé pour atteindre progressivement 17 € brut/heure, soit 2.800 € brut/mois ;
- Tous les avantages salariaux doivent contribuer à la sécurité sociale. Ce qui implique qu'aucune nouvelle forme de rémunération alternative ne peut plus voir le jour et le rétablissement d'une contribution pour les avantages existants, comme l'option d'achat d'actions.
- Transposer la directive européenne sur la transparence des salaires afin de favoriser l'égalité salariale f/h.

2

CONDITIONS  
DE TRAVAIL

Tous les travailleurs et toutes les travailleuses doivent bénéficier d'un statut de salarié-e à part entière et de garanties légales en matière de temps de travail, y compris celles et ceux qui télétravaillent.

- Encadrer les stages et le travail étudiant au niveau sectoriel, via la concertation sociale.
- Mettre fin au temps partiel involontaire et aux flexi-jobs qui supplantent des contrats à durée indéterminée.
- Cesser d'encourager les heures supplémentaires et, au contraire, instaurer un cadre politique encourageant la réduction collective du temps de travail.
- Le nombre de congés légaux doit évoluer vers une 5ème semaine de congés payés.
- Améliorer la prévention en matière de pénibilité du travail.
- Accompagner les malades de longue durée. Les trajets de retour au travail doivent rester volontaires et ne peuvent en aucun cas donner lieu à des sanctions.
- Obliger les entreprises à respecter les principes du travail décent tout au long de leur chaîne d'approvisionnement (devoir de vigilance).
- Garantir le respect des normes OIT dans les accords commerciaux, via des clauses sociales.

3

SÉCURITÉ  
SOCIALE

La Sécurité sociale doit rester fédérale et doit continuer à être gérée de manière paritaire (syndicats et employeurs).

Concernant **les soins de santé**, il faut :

- Les maintenir au sein de la sécurité sociale fédérale.
- Encourager une meilleure coopération entre les différents niveaux de pouvoir.
- S'assurer que le patient ou la patiente occupe une place centrale tout au long du trajet de soins.
- Améliorer l'accès aux soins de santé et éliminer les inégalités.
- La dépénalisation totale de l'avortement et l'assouplissement des conditions de délais légaux est une priorité.

Nous voulons un **refinancement de la sécurité sociale**, notamment via :

- La suppression des réductions de cotisations patronales qui ne contribuent pas de manière attestée à la création d'emplois supplémentaires.
- Une dotation publique spécifique pour aider à couvrir le coût du vieillissement de la population (dotation vieillissement).
- Une cotisation sociale généralisée (CSG) et progressive sur tous les types de revenus.

4

LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETE

Dans la sécurité sociale, tous les minima sociaux doivent être relevés à au moins 10 % au-dessus du seuil de pauvreté.

- Œuvrer à l'individualisation des droits sociaux : la suppression du statut de cohabitant est une urgence. Les cohabitant-es doivent pouvoir bénéficier d'allocations au taux « isolé ».
- La dégressivité des allocations de chômage n'a pas sa place dans notre système de sécurité sociale. Nous demandons sa suppression définitive.
- L'enveloppe bien-être doit être calculée dans le délai imparti (pour la mi-septembre des années paires) et intégralement affectée au relèvement des allocations sociales.
- Les allocations doivent être relevées pour les crédits temps, les congés pour assistance médicale et congés parentaux, en particulier pour les parents isolés (majoration plus importante).
- Le revenu d'intégration doit, au minimum, atteindre le seuil de pauvreté européen.

# 5

# PENSIONS

**L'âge légal de la pension** doit revenir à **65 ans**.

Après **une carrière de 40 ans**, chacun-e doit avoir droit à une pension complète.

La **pénibilité du travail** doit être davantage prise en compte. Celles et ceux qui y sont exposé-es durant leur carrière doivent pouvoir partir à la pension plus tôt, sans subir de perte de revenus. Par ailleurs, il faut :

- Relever les plafonds salariaux sur lesquels sont calculées les allocations sociales.
- Faire évoluer le taux de remplacement des pensions légales pour atteindre 75 %, comme c'est déjà le cas pour la pension au « taux ménage ».
- Continuer à assimiler les périodes de crédit-temps et d'accidents de la vie (maladie et chômage) pour le calcul de la pension.

6

# RÉPARTITION DES RICHESSES & FISCALITÉ

Les grosses fortunes doivent davantage contribuer. Nous demandons un **impôt annuel progressif** (de 0,5 % à 2 %) sur la fortune à partir d'un million d'euros (hors habitation propre et unique). Un cadastre des fortunes doit donc être établi. Par ailleurs, nous voulons :

- Toutes les entreprises doivent payer un impôt sur les bénéfices de 25% et de 35% pour les surprofits.
- L'impôt des personnes physiques doit être plus progressif de façon à ce que les bas salaires soient moins taxés et que les hauts salaires le soient davantage, via le rétablissement des tranches d'imposition à 52,5% et 55% sur les salaires les plus élevés.
- Mettre fin à la concurrence entre les travailleuses et travailleurs en termes de cotisations sociales et fiscales (le dumping créé par les flexi-jobs, par exemple).
- Œuvrer à la globalisation des revenus pour le calcul de l'impôt.
- Un renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale et contre les paradis fiscaux.

CLIMAT &  
JUSTICE  
SOCIALE

7

Une transition juste n'est possible que par une **participation syndicale renforcée** et **des plans climatiques** concertés au niveau sectoriel et de l'entreprise. Il faut :

- Davantage d'investissement dans des infrastructures collectives telles qu'Infrabel et la SNCB.
- Créer une entreprise publique d'énergie.

La Belgique doit poursuivre une politique climatique plus ambitieuse pour respecter l'agenda décidé par le sommet européen, c'est-à-dire une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 d'au moins 61% par rapport au niveau de 1990.

DROITS  
SYNDICAUX &  
ACTIONS  
COLLECTIVES

∞

Les conditions de travail et l'organisation du travail doivent découler de la concertation sociale. D'abord au niveau interprofessionnel, puis sectoriel et enfin, dans l'entreprise.

Le respect de la concertation sociale implique :

- Une représentation syndicale pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs.
- Des représentant-es mieux informé-es de la situation et des perspectives économiques.
- Des représentant-es qui ont réellement leur mot à dire dans toutes les phases d'une restructuration.

Les actions syndicales et celles des mouvements sociaux en général doivent être explicitement exclues du champ d'application du code pénal. Les astreintes et autres formes d'intervention judiciaire n'ont pas leur place dans un conflit collectif lié au travail.

9

EUROPE  
SOCIALE &  
DURABLE

La mise en œuvre contraignante du socle européen des droits sociaux est une priorité. Cela placerait la politique sociale sur un pied d'égalité avec la politique économique. Pour ce faire, il est nécessaire de :

- Renforcer le dialogue social, en particulier concernant les nouvelles formes de travail, la transition digitale et climatique (Green Deal).
- Lutter contre le dumping social et contre la précarisation du travail en élargissant le mandat de l'Autorité européenne du travail pour en faire une véritable inspection sociale européenne.
- Réformer la politique économique européenne en permettant aux États membres d'avoir une marge budgétaire pour investir dans leur infrastructure sociale, leurs services publics et la durabilité de leur économie.
- Remplacer l'unanimité par la majorité qualifiée comme condition pour emporter le vote sur les dossiers fiscaux.

SOCIÉTÉ  
INCLUSIVE &  
SERVICES  
PUBLICS  
RENFORCÉS

*10*

- La proximité, l'accessibilité et la qualité des **services publics** doivent être garanties à toutes et tous. Le numérique ne peut pas remplacer l'humain ! Il faut cesser le processus de privatisation et refinancer les services publics.
- La **diversité** de notre société doit être mieux reflétée, y compris dans les entreprises. L'égalité entre toutes et tous doit être la norme. Cet objectif s'accompagne nécessairement de nouvelles mesures anti-discrimination et anti-racistes.
- Un **accueil plus humain** des demandeurs et demandeuses d'asile est impératif. Ainsi qu'un cadre pour les régularisations individuelles des personnes sans permis de séjour. Les travailleuses et travailleurs sans papiers doivent accéder plus facilement à un permis unique et obtenir un droit de séjour temporaire pour faire valoir leurs droits devant les tribunaux en cas d'exploitation par l'employeur.
- Le **8 mai** doit redevenir un jour férié légal en mémoire de la victoire sur le fascisme et sur l'extrême droite.
- Il faut consacrer au moins 0,7% du PIB à l'aide publique au développement

# Notre mémorandum complet est en ligne !



## FGTB

Rue Haute 42 | 1000 Bruxelles  
Tel. +32 25068211 | Fax +32 25068229  
[infos@fgtb.be](mailto:infos@fgtb.be) | [www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)

Toute reprise ou reproduction totale ou partielle du texte de cette brochure n'est autorisée que moyennant mention explicite des sources.

Editeur responsable: Thierry Bodson © 2023

Deze brochure is ook beschikbaar in het Nederlands:  
[www.abvv.be/brochures](http://www.abvv.be/brochures)

D/2023/1262/16